

Le 8 février 2007

CIRCULAIRE PASTORALE
De Monseigneur François Lapierre, p.m.é.
Évêque de Saint-Hyacinthe

No. 15

Aux prêtres, diacres, agents et agentes de pastorale,
Salut et bénédiction dans le Christ Jésus!

Depuis 1995, notre diocèse s'est donné différents moyens afin de reconnaître l'importance des nouveaux ministères dans la vie de notre Église. Cela s'est principalement traduit par l'attribution d'un mandat aux personnes laïques oeuvrant en pastorale.

À la lumière des différents changements que connaît notre Église, le besoin d'actualiser le document présentant les exigences pour l'attribution du mandat s'est avéré opportun. Depuis quelques mois, une équipe formée de représentants des différents ministères a travaillé à le rendre plus actuel et conforme au *Document de référence sur le mandat pastoral* adopté par les Évêques du Québec à l'Assemblée plénière de mars 2004.

Le nouveau document a ensuite été soumis aux membres du Conseil de formation initiale, et, plus récemment, à notre Conseil épiscopal. Son originalité est de reconnaître davantage la réalité des personnes qui interviennent déjà en pastorale dans notre Église, mais qui n'ont pas encore complété le cycle minimal de formation exigé. Cette précision a pour but de clarifier et de respecter les attentes et les exigences liées à l'obtention d'un mandat.

De plus, vous y trouverez, en résumé, les procédures à suivre pour chacune des étapes liées à l'obtention du mandat pastoral.

Je souhaite que ce document soit largement répandu. Qu'il contribue à favoriser davantage la compréhension, la reconnaissance et l'harmonie des différents ministères exercés dans notre Église.

Évêque de Saint-Hyacinthe

Par Mandement de Monseigneur l'Évêque

chancelier